

## Avis D'Attribution Provisoire

### De la Consultation N° 01 /URAPC-MFS / 2026

Conformément aux dispositions du décret présidentiel n°15-247 du 02 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et la loi n° 23-12 du 05 Aout 2023, fixant les règles générales relatives aux marchés publics, L'UNITE DE RECHERCHE EN ANALYSES PHYSICO-CHIMIQUES DES MILIEUX FLUIDES ET SOLS URAPC-MFS, informe l'ensemble des soumissionnaires avant participé à la **consultation n°01/URAPC-MFS/2026, relative à la Prestation de nettoyage et d'entretien des locaux de l'unité de recherche en analyses physico-chimiques des milieux fluides et sols**, qu'à l'issue de l'ouverture des plis et de l'évaluation des offres, la consultation est attribuée provisoirement comme précisé dans le tableau ci-suisant.

Soumissionnaire	Montant en TTC	Observation
<b>PRONET CLEAN</b> Nif : 182423502234144	Montant minimal, 41 650,00 DA en TTC Montant maximal, 83 300,00 DA en TTC	<b>Offre unique</b>

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours auprès la commission des recours de l'unité, dans un délai de Dix (10) jours à compter de la première publication du présent avis dans le site du CRAPC. Et affichage par la chambre algérienne de commerce et de l'industrie, Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire le recours est prorogé au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires non retenue désirant prendre connaissance des résultats détaillées de l'évaluation de leurs offres peuvent se rapprocher du service contractant –Service Moyens Généraux et maintenance- au plus tard dans un délai de trois(03) jours à compter du premier jour de publication du présent avis.

Le Directeur de l'unité

مدیر وحدة البحث في التحاليل  
في الأوساط المائية والترية  
مركز البحث العلمي والتقني  
د. لاجي رياض

